

Bagalwa MAPATANO
Politologue zaïrois
53, rue de Carouge
1205 Genève
tél : 320 43 09

Genève, le 15 septembre 1996.

SITUATION EXPLOSIVE DANS LA PROVINCE ZAIROISE DU SUD-KIVU.

Début septembre, une rébellion armée surgit dans les hauts plateaux d'Uvira. Ses auteurs sont des anciens réfugiés économiques Tutsi arrivés vers 1921 dans la région en fuyant les famines qui ravageaient l'actuel Rwanda. L'ethnonyme dont ils s'affublent depuis 1976 et bien diffusé aujourd'hui à l'étranger par certains relais tels que certains ONG et groupes d'intellectuels en Europe (voir "voix du silence", Radio France Culture, le 30 mars 1996) pose problème sur le terrain. En effet "Banyamulenge" signifie les originaires ou autochtones de Mulenge, une localité dont le chef coutumier du même nom est membre de la communauté Bavira. D'autre part ceux qui se disent Banyamulenge ne résident qu'à plus de 300 Km sur les hauts plateaux d'Uvira-Itombwé, loin de la chefferie citée. En 1992, près de 25.000 habitants étaient recensés sur ces plateaux (y compris des autochtones Bavira, Babembe, Bashi). C'est dire que le chiffre de 200.000 avancés ici et là est une farce démographique.

Entre 1959-62, la "révolution sociale" du Rwanda contraignit des vagues d'autres Tutsi à se réfugier au Zaïre. Ceux-ci durent se fondre, par solidarité ethnique, au Kivu dans des groupes tutsi arrivés p.e. grâce aux migrations coloniales de travail connues sous la célèbre expression Missions d'Immigrations des Banyarwanda (MIB) entre 1934-50. La nécessité rendant ingénieux et le désordre administratif zaïrois lié à la dictature aidant, permirent à ces réfugiés de se procurer des fausses identités posant du coup un problème des nationalités. Egalement le régime Mobutu pour s'imposer dans ces régions pro-lumumbistes entre 1964-66, choisit de les

faire représenter politiquement par des réfugiés bien connus comme BISENGIMANA RWEMA (ancien Directeur de cabinet présidentiel).

Ce dernier est l'instigateur de la loi de 1972 accordant collectivement la nationalité aux populations d'origine rwandaise (transplantés, immigrés, réfugiés, infiltrés clandestins). Pourtant celles-ci n'ont jamais ni été recensées ni demandé au préalable la fameuse nationalité. Celle loi a complexifié les statuts de ces populations par la création d'une double allégeance -ils se sont retrouvés à la fois rwandais et zaïrois, ce qui était et est encore contraire à la constitution zaïroise- et couvert l'immigration clandestine. Ainsi fut-elle abrogée par la loi de juin 1981 qui insiste sur le principe de la demande individuelle pour les personnes d'origine étrangère. La loi de 1981 me paraît plus conforme à la déclaration universelle des droits de l'homme, qui pose le principe du droit de tout homme à une nationalité en tenant compte bien sûr des législations afférentes dans chaque état.

La guerre rwandaise de 1990-94 a compliqué les données dans la région. Les Tutsi de la région d'Uvira ont aussi fourni des combattants et de l'argent comme effort de guerre au profit du Front patriotique Rwandais (tutsi) qui combattait le régime de Habyarimana. La victoire de cette faction a provoqué un exil de 3 millions de hutus au zaïre et un retour massif au Rwanda des milliers de tutsi toutes classes sociales confondues, dont on peut se demander quelle est leur nationalité à présent.

Les motifs des rebelles tutsi ne sont pas connus. De toute façon s'il s'agit d'appliquer maintenant le plan Kagame de l'empire tutsi, la solution risque d'être militaire avec la leçon que donnent toutes les guerres c'est-à-dire "malheur au vaincu".

Certains relais des rebelles tutsi notamment en Europe avancent déjà la revendication de la nationalité zaïroise. Mais comment revendiquer une nationalité par les armes ? Comment méconnaître le droit souverain de tout Etat de procéder à une identification nationale (recensement général) pour catégoriser la population (zaïrois d'origine, les réfugiés, les

immigrés, clandestins) et pour identifier parmi les étrangers ceux qui sont susceptibles d'acquérir la nationalité après leur demande expresse ?

Le mal est que dans le Kivu, les populations d'origine rwandaise s'acculent elles-mêmes dans les cordes. Quand on parle de nationalité dans cette partie du zaïre, elles manifestent des réflexes épidermiques incompréhensibles comme si ne peut être un clandestin ou un faux zaïrois que seulement un rwandophone tutsi.

Si ces insurgés revendiquent la nationalité zaïroise, alors ils doivent se soumettre à l'identification nationale et prouver comme tous les zaïrois leur "zaïrianité" (lors du recensement préélectoral prévu pour mai 1997) ou en faire la demande expresse. Mais dans quelle mesure ces troubles ne s'inscrivent pas aussi dans d'autres enjeux ? Dans quelle mesure ces insurgés ne travaillent-ils pas avec les extrémistes de l'UPRONA au pouvoir au Burundi qui refusent toute démocratie dans ce pays ? Ces rebelles qui reçoivent l'aide militaire active du régime tutsi de Kigali ne sont-ils pas utilisés pour bloquer tout retour des réfugiés rwandais hutus ? Sinon comment comprendre qu'ils s'attaquent, eux qui se disent des zaïrois, aussi tant aux réfugiés hutus rwandais que burundais exilés depuis 1993-94 dans la zone d'Uvira ?

Voilà le régime kleptocratique mobutien revenir par la grande porte dans le Kivu qui était devenu un sanctuaire de l'opposition démocratique mais aussi un modèle du développement populaire actif grâce à une société civile entreprenante. Mais le régime de Mobutu, qui n'a d'autres soucis que piller la richesse nationale, jusqu'où peut-il défendre le Kivu qui n'est pas le principal centre de production économique et financier du zaïre ? Que peut faire une population autochtone plus que pacifiste et sans armes ? En tout cas ces populations autochtones méprisées par leur propre Etat risquent de passer à la boucherie, face à des rebelles tutsi sachant manipuler à la fois les faits historiques et la sympathie émotionnelle internationale depuis le génocide de 1994 au Rwanda (où les tutsi ne sont pas aussi innocents).